Procès-verbal

Hôtel de ville

869, boul. St-Jean-Baptiste, 2^e étage

Mercier (Québec) J6R 2L3 Téléphone : 450 691-6090 Télécopieur : 450 691-6529 www.ville.mercier.qc.ca

SÉANCE ORDINAIRE DU 9 NOVEMBRE 2021

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 9 novembre 2021 à la salle du conseil de l'hôtel de ville au 2e étage du 869 boul. Saint-Jean-Baptiste.

SONT PRÉSENTS :

Madame la mairesse Lise Michaud, Madame la conseillère Stéphanie Felx et Messieurs les conseillers Tony Bolduc, Stéphane Roy, Philippe Drolet, Louis Cimon et Martin Laplaine, sous la présidence de la mairesse Lise Michaud.

SONT AUSSI PRÉSENTS:

Me Pascal Cloutier, greffier adjoint qui prend note des délibérations. Monsieur René Chalifoux, directeur général

2021-11-417 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

Il est proposé par le conseiller Philippe Drolet et appuyé par le conseiller Martin Laplaine et résolu:

• QUE ce Conseil adopte l'ordre du jour tel que proposé.

ADOPTÉE à l'unanimité

2021-11-418 ADOPTION. PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 19 OCTOBRE 2021 ET DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 OCTOBRE 2021.

Il est proposé par le conseiller Philippe Drolet et appuyé par le conseiller Tony Bolduc et résolu:

 QUE ce Conseil adopte les procès-verbaux de la séance extraordinaire du 19 octobre 2021 et de la séance ordinaire du 5 octobre 2021.

ADOPTÉE à l'unanimité

2021-11-419 PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION. RÉSOLUTION 2021-08-298.

• QUE ce Conseil prend acte du dépôt du procès-verbal de correction confectionné par le greffier le 7 octobre 2021, et qui concerne la résolution 2021-08-298.

2021-11-420 ADOPTION. CALENDRIER DES SÉANCES PUBLIQUES. ANNÉE 2022.

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 319 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19) voulant que le conseil municipal procède à l'adoption du calendrier des séances ordinaires;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Tony Bolduc et appuyé par le conseiller Philippe Drolet et résolu:

- QUE ce Conseil fixe le calendrier des séances ordinaires pour l'année 2022 comme suit :
 - Mardi le 11 janvier 2022;
 - Mardi le 8 février 2022;
 - Mardi le 8 mars 2022;Mardi le 12 avril 2022;
 - Mardi le 10 mai 2022;
 - Mardi le 14 juin 2022;
 - Mardi le 12 juillet 2022;
 - Mardi le 9 août 2022;
 - Mardi le 13 septembre 2022;Mardi le 11 octobre 2022;
 - Mardi le 8 novembre 2022;
 - Mardi le 13 décembre 2022.

ADOPTÉE à l'unanimité





2021-11-421 AVIS DE MOTION. RÈGLEMENT 94-604-16 RELATIF À LA CIRCULATION ET À LA SÉCURITÉ PUBLIQUE.

- Je, Stéphanie Felx, conseillère municipale, donne avis de motion qu'un règlement modifiant le règlement 94-604 relatif à la circulation et à la sécurité publique sera adopté lors d'une séance ultérieure;
- De plus, je, Stéphanie Felx, conseillère municipale, dépose et présente le projet dudit règlement;
- Toute personne peut en obtenir copie auprès du responsable de l'accès aux documents de la Ville.

2021-11-422 DOSSIER DESJARDINS C. VILLE DE MERCIER - DOSSIER 760-22-011877-209 DE LA COUR DU QUÉBEC.

CONSIDÉRANT le dossier 760-22-011877-209 de la Cour du Québec opposant Desjardins Assurances et la Ville de Mercier concernant le 58, rue Yolande pour un montant de 20 000 \$;

CONSIDÉRANT que les procureurs des parties en sont venus à une entente de règlement sous réserve de l'approbation de leur client respectif pour un montant de 10 000 \$;

CONSIDÉRANT la recommandation des procureurs de la Ville;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction du greffe;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Stéphane Roy et appuyé par la conseillère Stéphanie Felx et résolu:

- QUE ce Conseil mandate ses procureurs afin de rédiger la transaction;
- D'émettre un chèque à l'ordre de Desjardins Assurances générales inc. et le transmettre à l'attention de Me Jean-François Jobin au 1, Complexe Desjardins Tour Sud, 12^e étage, Montréal (Québec) H5B 1B1;
- QUE le directeur du greffe, Me Denis Ferland, soit autorisé à signer tout document afin de donner suite à cette entente.

ADOPTÉE à l'unanimité

2021-11-423 MUNICIPALITÉS RURALES - DEMANDE D'AUGMENTATIONNDES RESSOURCES AU MAPAQ.

CONSIDÉRANT que les terres agricoles représentent près de 58 % du territoire de la CMM et que leur préservation et la mise en valeur des activités agricoles sont des objectifs importants du Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) de la CMM;

CONSIDÉRANT que la Table métropolitaine des municipalités rurales, qui regroupe 19 municipalités du Grand Montréal dont le territoire est composé à plus de 80 % de terres agricoles, adhère à ces objectifs du PMAD et qu'elles jouent un rôle clé dans le dynamisme économique, culturel et social de la région, mais aussi dans la préservation des terres agricoles;

CONSIDÉRANT que les municipalités rurales du Grand Montréal font partie d'une région métropolitaine de plus de 4 millions d'habitants, qu'elles subissent des pressions constantes pour le développement d'activités urbaines et qu'elles sont donc particulièrement touchées par l'implantation d'usages dérogatoires en zone agricole n'ayant pas obtenu d'autorisation au préalable de la part de la Commission de protection du territoire et des activités agricoles (CPTAQ);

CONSIDÉRANT que la CPTAQ a un rôle primordial dans le contrôle de ces usages non agricoles dérogatoires afin notamment de garantir aux générations futures un territoire propice à l'exercice et au développement des activités agricoles et d'assurer la protection du territoire agricole;

CONSIDÉRANT que la CPTAQ doit obtenir des ressources supplémentaires pour être en mesure de renforcer le suivi des dossiers (enquêtes, ordonnances, sanctions, procédures juridiques) à la suite de ses interventions initiales à l'égard des plaintes concernant l'implantation de ces usages dérogatoires ainsi que pour mieux informer les municipalités rurales quant à ces suivis;





EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Philippe Drolet et appuyé par le conseiller Martin Laplaine et résolu:

DE demander au ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, M. André Lamontagne, d'octroyer les ressources nécessaires à la CPTAQ pour qu'elle puisse accroître le contrôle qu'elle exerce en matière d'usages non agricoles dérogatoires et qu'elle soit en mesure de renforcer sa collaboration avec les municipalités rurales du Grand Montréal quant au suivi de ces dossiers notamment à l'égard des plaintes reçues, du résultat des enquêtes, des ordonnances, des sanctions et des procédures juridiques intentées auprès des contrevenants.

ADOPTÉE à l'unanimité

2021-11-424 SOUPER SPECTACLE

CONSIDÉRANT la proposition de monsieur Denis Allard, président de l'organisme JouRec reçue le 2 novembre 2021 afin d'offrir aux résidents du Manoir du Bel-Âge et de la résidence Georges-Prud'homme d'assister au spectacle *Les années jukebox de Piaf à Sinatra* de Mickaël Rancourt au restaurant le Reggiano le samedi 9 avril 2022;

CONSIDÉRANT que le coût d'une telle activité est évalué à 4 650 \$ taxes incluses;

CONSIDÉRANT que l'organisme JouRec propose de contribuer un montant de 2 500 \$;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par le conseiller Martin Laplaine et appuyé par le conseiller Philippe Drolet et résolu:

- QUE ce Conseil octroie une contribution financière à l'organisme JouRec au montant de 2 150 \$ afin d'offrir aux résidents du Manoir du Bel-Âge et de la résidence Georges-Prud'homme d'assister au spectacle Les années jukebox de Piaf à Sinatra de Mickaël Rancourt au restaurant le Reggiano à Sainte-Martine le samedi 9 avril 2022;
- QUE cette dépense soit financée via le poste budgétaire 02-110-00-970.

ADOPTÉE à l'unanimité

2021-11-425 AIDE FINANCIÈRE AUX RÉSIDENTS DE LA RÉSIDENCE GEORGES-PRUD'HOMME ET DU MANOIR DU BEL-ÂGE - PRIX BINGO

CONSIDÉRANT les dispositions des articles 4 et 90 de la Loi sur les compétences municipales (RLRQ, c. C-47.1);

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Stéphane Roy et appuyé par le conseiller Martin Laplaine et résolu:

- QUE ce Conseil remette un montant de 10 \$ par semaine à chacune des deux résidences pour personnes âgées de Mercier, soit la Résidence Georges-Prud'homme et le Manoir du Bel-Âge jusqu'à la fin 2022;
- QUE ces montants soient remis en prix (deux prix de 5 \$) au bingo;
- QUE cette dépense soit financée via le poste budgétaire 02-110-00-970.

ADOPTÉE à l'unanimité

2021-11-426 RECONDUCTION - CONTRAT DE TRAVAIL DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

CONSIDÉRANT la nomination de monsieur René Chalifoux à titre de directeur général de la Ville de Mercier le 10 mars 2014;

CONSIDÉRANT la reconduction du contrat de travail de monsieur Chalifoux le 14 novembre 2017;





CONSIDÉRANT que le contrat de travail liant monsieur Chalifoux à la Ville de Mercier à titre de directeur général viendra à échéance sous peu;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Philippe Drolet et appuyé par le conseiller Stéphane Roy et résolu:

- QUE ce conseil reconduise le contrat de travail de monsieur René Chalifoux pour une durée de quatre (4) ans, soit jusqu'au 5 janvier 2026;
- QUE ce conseil autorise la mairesse, madame Lise Michaud, et le conseiller, monsieur Stéphane Roy, à signer, pour et au nom de la Ville, la reconduction du contrat de travail de monsieur René Chalifoux;
- QUE ses conditions de travail soient telles qu'énoncées dans son contrat de travail;
- QUE ledit contrat soit effectif à compter du 8 novembre 2021.

ADOPTÉE à l'unanimité

2021-11-427 NOMINATION - OPÉRATEUR - EAU POTABLE ET EAUX USÉES.

CONSIDÉRANT la création du poste d'opérateur(trice) - eau potable et eaux usées le 5 octobre 2021 (résolution 2021-10-385);

CONSIDÉRANT qu'il y a eu affichage à l'interne du 13 au 19 octobre 2021, tel que l'exige la convention collective SCFP, section locale 3153;

CONSIDÉRANT qu'une candidature a été reçue à l'interne et que le candidat a les compétences recherchées:

CONSIDÉRANT que l'article 9.07a de la convention collective trouve application;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction des ressources humaines et de la direction des travaux publics et génie;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Tony Bolduc et appuyé par la conseillère Stéphanie Felx et résolu:

- QUE ce Conseil procède à la nomination de monsieur Sylvain Lapierre au poste d'opérateur - eau potable et eaux usées;
- QUE la nomination soit effective en date du 1er novembre 2021;
- QUE ses conditions de travail soient celles prévues à la convention collective SCFP, section locale 3153, classe 5, échelon 1.

ADOPTÉE à l'unanimité

2021-11-428 NOMINATION - JOURNALIER - ENTRETIEN.

CONSIDÉRANT la création du poste de journalier - entretien le 5 octobre 2021 (résolution 2021-10-385);

CONSIDÉRANT qu'il y a eu affichage à l'interne du 13 au 19 octobre 2021, tel que l'exige la convention collective SCFP, section locale 3153;

CONSIDÉRANT que six candidatures d'employés temporaires ont été reçues de l'interne;

CONSIDÉRANT que l'article 9.07a de la convention collective ne trouve pas application, un comité de sélection a été constitué;

CONSIDÉRANT que deux candidats ont été rencontrés;





CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection, de la direction des ressources humaines et de la direction des travaux publics et génie;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Stéphane Roy et appuyé par le conseiller Martin Laplaine et résolu:

- QUE ce Conseil procède à la nomination de monsieur Steeve Rioux au poste de journalier - entretien;
- QUE la nomination soit effective en date du 1er novembre 2021;
- QUE ses conditions de travail soient celles prévues à la convention collective SCFP, section locale 3153, classe 2, échelon 3.

ADOPTÉE à l'unanimité

2021-11-429 NOMINATION - CONSEILLÈRE AUX RESSOURCES HUMAINES.

CONSIDÉRANT la vacance du poste de conseillère aux ressources humaines;

CONSIDÉRANT que le poste a été affiché à l'interne et à l'externe su 8 au 22 octobre 2021;

CONSIDÉRANT que 11 candidatures ont été reçues de l'externe;

CONSIDÉRANT qu'un comité de sélection a été constitué;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection, de la direction des ressources humaines et de la direction générale;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Felx et appuyé par le conseiller Stéphane Roy et résolu:

- QUE ce Conseil procède à la nomination de madame Valérie Bussière à titre de conseillère aux ressources humaines;
- QUE la date d'entrée en fonction de Madame Bussière soit, le 29 novembre ou le 6 décembre 2021, selon la disponibilité de madame Bussière;
- QUE ses conditions de travail soient celles de la politique administrative du personnelcadre intermédiaire, classe D2, échelon 2;

ADOPTÉE à l'unanimité

2021-11-430 OCTROI DE CONTRAT. DEMANDE DE SOUMISSIONS 2021-04-POL - ACQUISITION D'UN VÉHICULE NEUF DE MARQUE KIA SORENTO / ÉLECTRIQUE HYBRIDE RECHARGEABLE EX 2022.

CONSIDÉRANT que le 29 octobre 2021, la direction du greffe a procédé à une demande de soumissions par voie d'invitations écrites pour l'acquisition d'un véhicule neuf de marque Kia Sorento / électrique hybride rechargeable EX 2022;

CONSIDÉRANT que l'ouverture publique des soumissions a eu lieu le 9 novembre 2021 à 11 h 45;

CONSIDÉRANT qu'une seule soumission a été reçue soit :

- Fichault Kia: 40 406.59 \$ à l'exclusion des taxes

CONSIDÉRANT que la seule soumission déposée s'est avérée être conforme;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction du Service de police de la Ville de Mercier et de la direction générale;

EN CONSÉQUENCE :





Il est proposé par le conseiller Martin Laplaine et appuyé par le conseiller Philippe Drolet et résolu:

- QUE ce Conseil octroie le contrat 2021-04-POL pour l'acquisition d'un véhicule neuf de marque Kia Sorento / électrique hybride rechargeable EX 2022 à la société Fichault Kia, au montant de 40 406.59 \$ à l'exclusion des taxes;
- QUE cette dépense soit financée via le fonds de roulement sur une période de cinq ans.

ADOPTÉE à l'unanimité

2021-11-431 CORRECTION. RÉSOLUTION 2020-12-620 - TAUX DE FACTURATION DE LA RIAVC.

Il est proposé par le conseiller Stéphane Roy et appuyé par le conseiller Martin Laplaine et résolu:

• QUE ce Conseil approuve la correction du taux de facturation à 0.41 de la Régie Intermunicipale d'Aqueduc de la Vallée de Châteauguay approuvé précédemment dans la résolution 2020-12-620.

ADOPTÉE à l'unanimité

2021-11-432 ADOPTION. COMPTES À PAYER. PÉRIODE DU 30.09.2021 AU 31.10.2021.

CONSIDÉRANT les listes de comptes payés et à payer déposés lors de la présente séance :

- Comptes payés avant la séance
- Fonds d'administration générale

SOMMAIRE DES COMPTES À PAYER DU 30.09.2021 au 31.10.2021

DATE D'ÉMISSION	MONTANT PAYÉ
2021-09-30	1 372.50 \$
2021-09-30	131 058.72 \$
2021-10-01	4 179.42 \$
2021-10-07	145 199.04 \$
2021-10-08	176 041.19 \$
2021-10-15	341 444.21 \$
2021-10-21	194 778.85 \$
2021-10-22	104 530.59 \$
2021-10-26	29 914.83 \$
2021-10-29	5 415.42 \$
2021-10-31	148 181.21 \$
TOTAL DES COMPTES	1 282 115.98 \$

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Martin Laplaine et appuyé par le conseiller Tony Bolduc et résolu:

 QUE ce Conseil approuve la liste des comptes à payer pour la période allant du 30.09.2021 au 31.10.2021 et autorise la directrice des finances et trésorerie à effectuer les paiements requis.

ADOPTÉE à l'unanimité

2021-11-433 RADIDATION DES COMPTES 2021 POUR MAUVAISES CRÉANCES

CONSIDÉRANT que chaque année est soumise au conseil une liste des comptes à radier pour mauvaises créances;

CONSIDÉRANT la liste jointe à la présente résolution pour les comptes à radier pour l'année 2021;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction - Finances et Trésorerie;





EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Philippe Drolet et appuyé par la conseillère Stéphanie Felx et résolu:

 QUE ce Conseil annule le solde des comptes à recevoir de moins de 2.00 \$ et radie ceux-ci pour l'année 2021, lesquels totalisent un montant de 388.53 \$, selon la liste datée du 29 octobre 2021 jointe à la présente résolution.

ADOPTÉE à l'unanimité

2021-11-434 OCTROI D'UN CONTRAT POUR CONTRÔLE QUALITATIF DES MATÉRIAUX - AMÉNAGEMENT D'UN COULOIR PIÉTON SUR SAINT-JOSEPH.

CONSIDÉRANT la demande de prix effectuée par la direction des travaux publics et du génie en date du 7 octobre 2021;

CONSIDÉRANT l'ouverture des soumissions le 14 octobre 2021;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par le conseiller Tony Bolduc et appuyé par le conseiller Martin Laplaine et résolu:

- QUE ce Conseil octroie un contrat pour le contrôle qualitatif des matériaux pour le projet d'aménagement d'un couloir piéton sur la rue Saint-Joseph à la société Qualilab Inspection inc., pour un montant de 13 794.00 \$ à l'exclusion des taxes;
- QUE cette dépense soit imputée au règlement 2020-991.

ADOPTÉE à l'unanimité

2021-11-435 DEMANDE D'AUTORISATION POUR OCTROI D'UN CONTRAT À PAUL BOUCHARD INC. POUR LA FOURNITURE DE LUMINAIRES SUPPLÉMENTAIRES.

CONSIDÉRANT le dépôt de deux (2) soumissions pour la fourniture et l'installation de 20 luminaires supplémentaires;

CONSIDÉRANT que Paul Bouchard Électrique inc., le plus bas soumissionnaire conforme, a converti les 701 autres luminaires;

CONSIDÉRANT que les deux (2) soumissions déposées ont les mêmes inclusions;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Felx et appuyé par le conseiller Stéphane Roy et résolu:

- QUE ce Conseil octroie le contrat de remplacement de 20 luminaires supplémentaires à la société Paul Bouchard Électrique inc., pour un montant de 7 910.00 \$ à l'exclusion des taxes;
- QUE la société Paul Bouchard Électrique inc. fournisse 5 luminaires de réserve étant donné les délais d'approvisionnement pour un montant de 1 375.00 \$ à l'exclusion des taxes;
- QUE le montant total de 9 285.00 \$ à l'exclusion des taxes soit imputé au règlement 2019-983

ADOPTÉE à l'unanimité

2021-11-436 2021-07-TP - AJOUT AU CONTRAT DE TRAVAUX EN ARBORICULTURE - ÉLAGAGE, ABATTAGE ET ESSOUCHEMENT.

CONSIDÉRANT que la direction du greffe a procédé à la demande de soumissions par voie d'invitations écrites no 2021-07-TP pour les travaux en arboriculture (élagage, abattage et essouchement);





CONSIDÉRANT que ce Conseil a octroyé le contrat le 11 mars 2021 à la société Services d'arbres Primeau inc. pour un montant de 21 680 \$ à l'exclusion des taxes;

CONSIDÉRANT que ce contrat a débuté à la date de son adjudication, et prendra fin, le 31 décembre 2021:

CONSIDÉRANT que les quantités apparaissant au bordereau de soumission étaient approximatives et basées sur les prévisions établies à partir de quantités effectuées dans les années antérieures ou des budgets disponibles;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Philippe Drolet et appuyé par le conseiller Martin Laplaine et résolu:

- D'autoriser une dépense supplémentaire au contrat no 2021-07-TP pour les travaux en arboriculture octroyé à la société Services d'arbres Primeau inc. pour un montant de 10 000 \$ à l'exclusion des taxes;
- D'autoriser la prolongation du mandat no 2021-07-TP pour les Travaux en arboriculture Élagage, abattage et essouchement octroyé à l'entreprise Services d'arbres Primeau inc., et ce, jusqu'à l'adjudication d'un nouveau contrat;
- QUE le tout soit financé via le poste budgétaire 02-320-00-521.

ADOPTÉE à l'unanimité

2021-11-437 2021-27-TP - AMÉNAGEMENT D'UN CORRIDOR PIÉTON SUR SAINT-JOSEPH - ORDRE DE CHANGEMENT 001

CONSIDÉRANT que le 8 septembre 2021, le service du greffe a procédé à la publication d'un appel d'offres public par voie d'appel d'offres public préparé par le Groupe Civitas inc. pour l'aménagement d'un corridor piéton sur la rue Saint-Joseph;

CONSIDÉRANT que le contrat a été octroyé le 5 octobre 2021 au plus bas soumissionnaire conforme, soit la société Construction Michel Dubé pour un montant de 272 121.09 \$ à l'exclusion des taxes;

CONSIDÉRANT que le contrat inclut notamment l'élargissement de la chaussée pavée, le marquage, le terrassement, les bollards, le maintien de la circulation et toutes autres dépenses accessoires;

CONSIDÉRANT que dans le cadre des travaux, des cheminées non conformes raccordées aux ponceaux des terrains privés dans la surlargeur nécessaire pour le corridor piéton ont été identifiées;

CONSIDÉRANT la soumission du fournisseur pour le remplacement des cheminées;

CONSIDÉRANT la recommandation des consultants de la Ville (Groupe Civitas inc.);

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction Travaux publics et Génie;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Tony Bolduc et appuyé par la conseillère Stéphanie Felx et résolu:

- QUE ce Conseil autorise la société Constuction Michel Dubé à remplacer 6 cheminées par des cheminées en polyéthylène haute densité en mariant le bas de la cheminée à la courbure du ponceau pour un montant de 9 459.28 \$ à l'exclusion des taxes et selon les termes de sa soumission;
- QUE cette dépense soit imputée au règlement parapluie 2020-991 via les contingences du projet.

ADOPTÉE à l'unanimité





2021-11-438 AUTORISATION. PATINOIRE EXTÉRIEURE.

CONSIDÉRANT la demande de citoyens afin d'être autorisés à confectionner une patinoire sur un croissant de la rue Faubert en biais avec l'ancienne caserne d'incendie;

CONSIDÉRANT que ces citoyens, dont madame Dominique Gauthier est la représentante, établiront eux-mêmes la patinoire et auront la charge de l'entretenir;

CONSIDÉRANT que la Ville de Mercier se décharge de toute responsabilité quant à cette patinoire;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Felx et appuyé par le conseiller Philippe Drolet et résolu:

- QUE ce Conseil autorise madame Dominique Gauthier à établir et entretenir une patinoire sur le premier croissant de la rue Faubert, en biais avec l'ancienne caserne d'incendie pour l'année 2021-2022;
- QUE la Ville de Mercier soit déchargée de toute responsabilité quant à cette patinoire.

ADOPTÉE à l'unanimité

2021-11-439 SOUTIEN FINANCIER SPORTIF - PATINAGE DE VITESSE - THOMAS BOULERICE.

CONSIDÉRANT que la Ville de Mercier encourage la relève sportive par le biais d'un programme de soutien financier:

CONSIDÉRANT que dans le cadre de ce programme, la direction loisirs, culture et vie communautaire a reçu une demande de monsieur Thomas Boulerice, athlète en patinage de vitesse;

CONSIDÉRANT qu'il est membre du club de patinage de vitesse à Châteauguay;

CONSIDÉRANT qu'il est d'âge mineur et qu'il est résident de la Ville de Mercier;

CONSIDÉRANT qu'il répond aux critères du programme de bourse sportive de la Ville de Mercier;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Philippe Drolet et appuyé par le conseiller Martin Laplaine et résolu:

- QUE ce Conseil octroie par son programme de soutien financier, à monsieur Thomas Boulerice, une bourse sportive au montant de 300 \$.
- QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-701-10-970.

ADOPTÉE à l'unanimité

2021-11-440 OCTROI DE CONTRAT. PENTES À GLISSER - HIVER 2022.

CONSIDÉRANT la popularité des 2 pentes à glisser aménagées lors de l'hiver 2021 aux parcs Loiselle et Raymond-Pitre;

CONSIDÉRANT les propositions de la société Snö innovations pour la fabrication et l'entretien de pentes à glisser;

CONSIDÉRANT les dispositions du quatrième alinéa de l'article 573.3.1.2. de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19);

CONSIDÉRANT les dispositions du règlement de gestion contractuelle de la Ville de mercier;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction Loisirs, Culture et Vie communautaire;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Martin Laplaine et appuyé par le conseiller Tony Bolduc et résolu:





- QUE ce Conseil requiert le réaménagement des pentes à glisser aux parcs Loiselle et Raymond-Pitre;
 - QUE ce Conseil requiert l'aménagement d'une troisième pente à glisser au parc des Hirondelles;
 - QUE ce Conseil octroie à la société Snö innovations un contrat de 2 ans au coût de 36 323 \$ par années à l'exclusion des taxes incluant 1 entretien dans la saison, essence de la génératrice en surplus pour la fabrication et l'aménagement des 3 pentes à glisser;
 - QUE cette dépense soit imputée au poste 02-701-92-415.

ADOPTÉE à l'unanimité

2021-11-441 DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA COUPE DU PRESTIGE- OBNL QUATUOR PRESTIGE

CONSIDÉRANT que la Coupe du prestige est une compétition annuelle de danse sportive organisée depuis 22 ans et qui rassemble des juges et des compétiteurs de partout au Canada;

CONSIDÉRANT que cet événement est à but non lucratif;

CONSIDÉRANT que la 23e édition se déroulera le samedi 29 janvier 2022 dans les locaux du Sportplex Beauchâteau de Châteauguay;

CONSIDÉRANT que cet évènement assurera une immense visibilité à ce complexe sportif de la région;

CONSIDÉRANT que le jeudi 21 octobre 2021, la direction Loisirs, Culture et Vie communautaire a reçu une demande d'appui financier de la part de l'organisme Quatuor Prestige, représenté par madame Christiane Primeau et monsieur André Poirier;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction Loisirs, Culture et Vie communautaire;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Stéphane Roy et appuyé par le conseiller Philippe Drolet et résolu:

- QUE ce Conseil octroie une aide financière au montant de 5 000 \$ afin d'appuyer la 23e édition de l'événement *La coupe prestige*;
- Que cette dépense soit imputée au poste discrétionnaire des élus : 02-110-00-970.

ADOPTÉE à l'unanimité

2021-11-442 DEMANDE DE SOUTIEN EN HEURES DE GLACE POUR PROJET HOCKEY EN ÉDUCATION PHYSIQUE À L'ÉCOLE ST-RENÉ

CONSIDÉRANT la demande du professeur d'éducation physique Cédrick Caron, de l'école Saint-René, reçue le 14 octobre 2021 dans le cadre d'un projet de hockey sur glace;

CONSIDÉRANT qu'à cette fin, monsieur Caron souhaite que la Ville de Mercier finance des heures de glace;

CONSIDÉRANT qu'historiquement, la Ville a appuyé ce type de demande des écoles;

CONSIDÉRANT que cette demande s'inscrit dans le principe des saines habitudes de vie et du plaisir des élèves-citoyens de l'école Saint-René;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction Loisirs, Culture et Vie communautaire;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Tony Bolduc et appuyé par le conseiller Philippe Drolet et résolu:

 QUE ce Conseil finance 4 heures de glace aux élèves de monsieur Cédrick Caron pour un montant équivalent d'environ 780 \$ à l'exclusion des taxes;





• QUE la dépense soit imputée au poste : 02-701-10-970.

ADOPTÉE à l'unanimité

La période d'intervention des membres du Conseil a eu lieu à 20 h 37 La deuxième période de questions a eu lieu à 20 h 48.

2021-11-443 LEVÉE DE LA SÉANCE.

Il est proposé par le conseiller Philippe Drolet et appuyé par le conseiller Martin Laplaine et résolu:

• DE clore la séance à 20 h 58.

ADOPTÉE à l'unanimité

